



Employé et entrepreneur, touché 2 salaires !

Par **Visiteur**, le **21/03/2007** à **14:14**

Je suis salarié à temps plein dans une entreprise, puis-je être par ailleurs rémunéré pour ma fonction de gérant dans ma nouvelle SARL ?
Vous pouvez tout à fait être rémunéré pour vos fonctions de gérant de votre SARL tout en conservant votre travail de salarié. Il faut pour cela vous assurer que votre contrat de travail avec votre employeur ne présente pas de clause d'exclusivité (il est possible qu'il nous vous autorise pas à avoir une autre activité professionnelle).
Dans le cas où l'objet de votre SARL entrerait en concurrence avec l'activité de l'entreprise qui vous emploie, vérifiez également que votre contrat de travail n'a pas de clause de non-concurrence.
Bruno FIOLEncyberpro